

La dynamique bio se confirme

Données définitives

Des exploitations plutôt grandes sauf en maraîchage

Les exploitations dotées d'une certification Bio sont plus grandes que les autres et valorisent des surfaces agricoles utilisées (SAU) plus importantes. Elles mobilisent plus de main-d'œuvre, et sont pilotées par des chefs plus jeunes et plus diplômés. Ces exploitations ont une nette propension à vendre une partie de leur production en circuit court, et de façon encore plus prononcée lorsqu'elles sont de taille moyenne. Les certifications bio, déjà élevées dans la région, vont encore progresser étant donné les nombreuses intentions de conversion relevées au recensement agricole.

Les exploitations certifiées bio sont grandes¹ ou moyennes pour les trois quarts d'entre elles alors que la proportion équivalente pour l'ensemble des exploitations de la région dépasse à peine la moitié (53 %). Et en effet, les exploitations certifiées bio valorisent en moyenne 39 ha de SAU alors que cette donnée s'établit à seulement 29 ha pour l'ensemble des exploitations de la région. Cependant, ce constat global recouvre en fait une situation contrastée selon les spécialisations : alors que la certification bio recense des exploitations nettement plus importantes pour la viticulture, l'arboriculture et l'apiculture, tant en terme de SAU valorisée que de potentiel de production (PBS), ce n'est pas le cas pour le maraîchage où les exploitations certifiées bio sont sensiblement plus petites que celles qui ne le sont pas.

La plupart des exploitations certifiées bio sont spécialisées en viticulture (46 %) mais il s'agit là d'un effet de structure dû à la nette prédominance de ce secteur en Languedoc-Roussillon. Relativement à leur poids dans l'ensemble des exploitations (3 %), les maraîchers sont nombreux parmi les exploitations certifiées bio (ils constituent 7 % des exploitations certifiées bio). Le constat est similaire pour les exploitations "généralistes" (otex polyculture – polyélevage) avec un poids de 12 % dans les exploitations certifiées bio contre 5 % au total. Au sein de ces exploitations généralistes, il convient de noter que le recours à la certification bio est particulièrement exacerbé pour les apiculteurs² puisque, en 2010 et en Languedoc-Roussillon, c'était le choix fait par 14 % d'entre eux.

1- Voir encadré définition au verso.

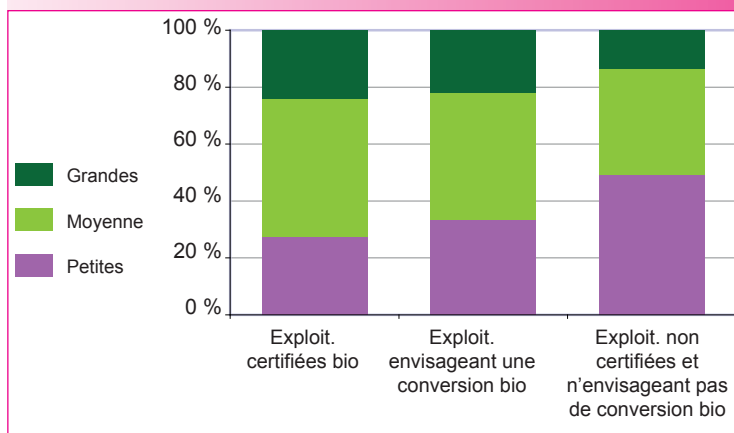
2- Sont retenues ici comme apicultrices, les exploitations pour lesquelles plus des deux tiers de la PBS est issue de l'apiculture.

Âge moyen des chefs d'exploitation

	Ensemble des exploitations	Dont certifiées bio
Petites	56,6	47,5
Moyennes	48,4	46,1
Grandes	48,1	46,8
Total	52,2	46,6

source : Agreste - RA 2010

Nombre d'exploitations par taille



source : Agreste - RA 2010

Nombre moyen de personnes travaillant dans les exploitations agricoles (UTA - équivalent temps plein)

	Total des exploitations	Dont certifiées bio
Total	1,38	2,45
dont chef d'exploitation	0,64	0,87
dont famille	0,25	0,35
dont salariés permanents	0,25	0,75
dont travailleurs saisonniers	0,21	0,42

source : Agreste - RA 2010

Avertissement

Seules les exploitations disposant d'une certification bio octroyée par un organisme certificateur reconnu sont ici retenues. Sont donc notamment exclues les exploitations certifiées chez "Nature et Progrès".

Le recensement agricole est la seule source exploitée pour cette publication. Le nombre d'exploitations certifiées bio est une donnée qui progresse très vite et les questions posées aux exploitants agricoles lors du recensement portaient sur les certifications détenues pour la campagne agricole 2009-2010. C'est pourquoi l'ensemble des résultats présentés ici ne portent que sur les caractéristiques des exploitations certifiées et sont exempts de chiffrages sur les effectifs des exploitations certifiées bio ou de valeurs sur les superficies ou les cheptels certifiés. Ces chiffres sont en effet d'ores et déjà obsolètes.

Le circuit court est un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire entre l'exploitant et le consommateur. Le producteur peut réaliser la commercialisation de ses produits en nom propre ou par le biais d'une autre entité juridique que celle de l'exploitation. Ne sont concernés que les produits issus de l'exploitation et destinés à l'alimentation humaine.

2,5 emplois à temps plein par exploitation

Les exploitations certifiées bio³ emploient en moyenne 2,5 personnes à temps plein pour leur fonctionnement, soit nettement plus que les exploitations de la région en général (1,4 UTA). L'essentiel de la force de travail est constitué des chefs d'exploitation eux-mêmes (0,9 UTA) mais les salariés permanents y contribuent également de façon sensible (0,75 UTA). Le recours aux travailleurs saisonniers (0,4 UTA) et l'aide apportée par la famille⁴ (0,4 UTA) complètent ce panorama de la main-d'œuvre.

Les travaux supplémentaires exigés par la certification bio (moins de traitements chimiques et donc plus d'interventions mécaniques), conjugués à la taille plus importante des exploitations certifiées expliquent probablement en grande partie le recours à une main d'œuvre plus importante. La pratique plus fréquente de la vente en circuit court par les exploitants disposant d'une certification bio (voir plus bas) constitue un autre facteur explicatif puisque la commercialisation mobilise elle-même de la force de travail.

Des chefs plus jeunes...

En moyenne, les chefs d'exploitation optant pour une certification bio ont 6 ans de moins que les autres : 46,5 ans contre 52,5 ans. L'ampleur de l'écart d'âge varie en fonction de la taille de l'exploitation : de 9 ans lorsqu'elle est petite, il se réduit à 2 ans et demi lorsqu'elle est moyenne et à un an et demi lorsqu'elle est grande. Cette plus grande jeunesse des chefs optant pour le bio est vérifiée quelle que soit la spécialisation de l'exploitation, avec cepen-

dant des intensités variables : les apiculteurs et les arboriculteurs ont 8 ans de moins lorsqu'ils disposent d'une certification bio tandis que les maraîchers et les éleveurs d'ovins-caprins n'ont respectivement que 2 ans et 3 ans de moins que les autres mais ces deux spécialisations se caractérisent au départ par des chefs plus jeunes, ce qui explique probablement l'amplitude moindre sur l'écart d'âge.

...et plus diplômés

Plus des deux tiers des chefs (70 %) ayant opté pour une certification bio sont au moins bacheliers⁵ alors que cette proportion n'est que de 42 % pour les autres chefs. L'écart est encore plus frappant sur ceux qui ont fait des études supérieures longues, avec proportionnellement deux fois plus de chefs diplômés à ce niveau d'étude

lorsque l'exploitation dispose d'une certification (23 %) que lorsqu'elle n'en a pas (11 %). Cette meilleure qualification des chefs ayant opté pour une certification bio s'observe quelle que soit la spécialisation des exploitations et donc quelle que soit la technicité requise par la production réalisée.

Les exploitations certifiées bio vendent leur production en circuit court

Plus de la moitié (60 %) des exploitations dotées d'une certification bio vendent une partie de leur production en circuit court⁶ alors que cette proportion n'est que de 16,5 % chez celles qui ne le sont pas. C'est pour les exploitations de taille moyenne (PBS comprise entre

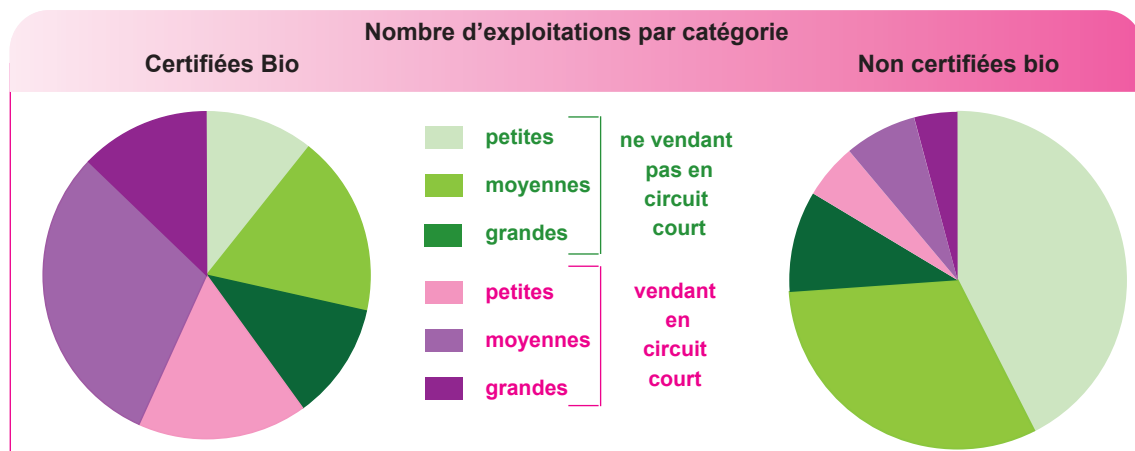
25 et 100 k€) que les plus grosses différences existent : 31 % des exploitations de taille moyenne et certifiées bio recourent à la vente en circuit court contre à peine 7 % des exploitations de taille moyenne sans certification bio.

3- Voir encadré avertissement ci-contre.

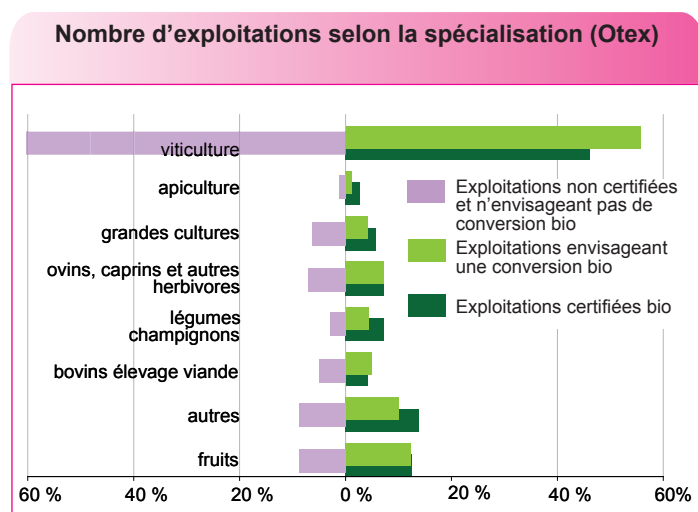
4- Coexploitants et membres des familles des exploitants.

5- Diplômes obtenus uniquement en formation initiale, sans prise en compte de la formation continue.

6- C'est-à-dire avec un seul intermédiaire entre elles-mêmes et le consommateur.



Source : Agreste - RA 2010

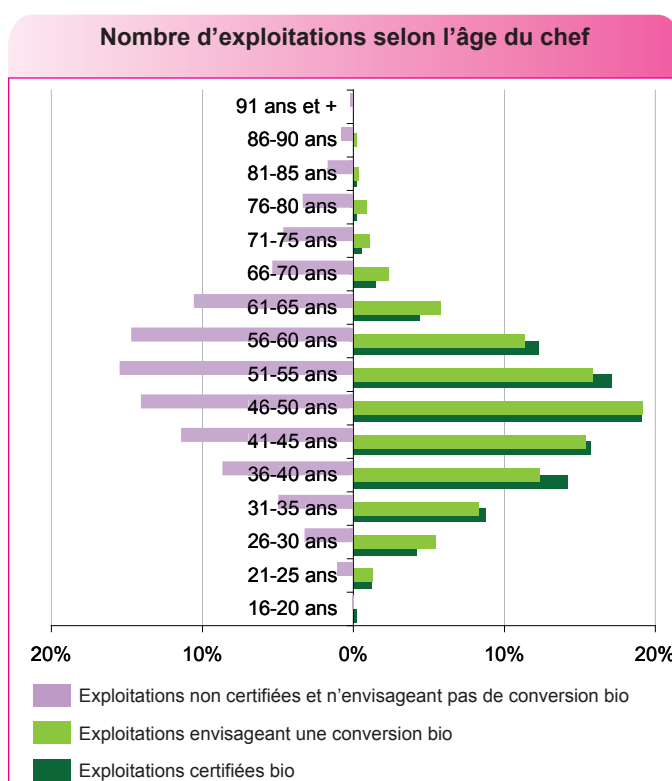


Source : Agreste - RA 2010

Des certifications bio qui vont encore progresser

Au recensement agricole, près de 2 000 exploitants du Languedoc-Roussillon sans certification bio ont annoncé avoir une intention de conversion à l'agriculture biologique dans les cinq années⁶, ce qui reviendrait à doubler le nombre d'exploitations bio⁷. C'est dire que le phénomène est en pleine croissance et que la progression est vive.

Les candidats potentiels à la certification bio sont assez similaires à ceux qui sont déjà certifiés. En effet, la pyramide des âges est proche pour les chefs d'exploitation disposant déjà d'une certification et ceux qui envisagent une conversion : elle montre une plus grande jeunesse relativement aux chefs des exploitations sans certification et n'envisageant pas de conversion. En termes de taille également, les similitudes sont fortes avec



Source : Agreste - RA 2010

des petites exploitations faiblement présentes à la fois dans les intentions de conversion et dans les certifications.

En revanche, des distorsions existent pour ce qui concerne les spécialisations agricoles puisque la viticulture est nettement plus présente dans les intentions de conversion que dans les certifications tandis que c'est la situation contraire qui prévaut pour les grandes cultures, le maraîchage et l'apiculture.

6- Résultats du recensement agricole, où les exploitants étaient interrogés sur la campagne agricole 2009-2010. Certains d'entre eux ont certainement entamé depuis leur conversion et sont par conséquent déjà pris en compte dans les chiffres que l'Agence Bio publie pour l'année 2012.

7- Le doublement évoqué ici se rapporte au nombre d'exploitations certifiées bio pendant la campagne agricole 2009-2010.

Des exploitations bio plus grandes, avec un chef plus jeune et plus diplômé

		Valeurs moyennes par exploitation			Nombre d'exploitations dont le chef a	
		SAU (ha)	PBS (k€)	Âge du chef	bac ou diplôme supérieur*	fait des études supérieures longues*
Certifiées bio	Grandes cultures	54,9	95,6	47,7	63,1 %	27,0 %
	Légumes - champignons	5,6	86,6	46,2	64,0 %	17,3 %
	Viticulture	30,3	97,6	46,7	71,9 %	28,5 %
	Bovins élevage viande	159,3	36,0	46,0	63,3 %	12,7 %
	Ovins, caprins et autres herbivores	106,6	45,7	45,1	67,9 %	20,7 %
	Fruits	18,7	102,1	48,5	70,5 %	19,5 %
	Apiculture	0,9	30,5	43,8	84,9 %	18,9 %
	Autre	33,6	88,6	46,3	69,5 %	17,3 %
	Total	39,0	87,8	46,6	70,0 %	23,4 %
Non certifiées bio	Grandes cultures	52,7	43,6	54,5	47,2 %	13,9 %
	Légumes - champignons	7,0	131,9	48,4	35,6 %	6,2 %
	Viticulture	14,1	48,8	53,3	41,8 %	11,9 %
	Bovins élevage viande	113,3	36,7	46,9	35,5 %	2,2 %
	Ovins, caprins et autres herbivores	84,1	40,1	48,1	46,2 %	9,7 %
	Fruits	10,7	64,8	56,1	42,3 %	12,0 %
	Apiculture	1,9	22,6	51,8	54,8 %	15,0 %
	Autre	42,0	103,0	50,3	44,5 %	8,5 %
	Total	28,2	55,5	52,5	42,4 %	11,0 %

Source : Agreste - RA2010

* Diplômes obtenus uniquement en formation initiale, sans prise en compte de la formation continue.

Définitions

■ **L'exploitation agricole** est une unité économique qui participe à la production agricole et qui répond à certains critères :

- elle a une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ce qui lui permet de recevoir des aides découplées de l'outil de production (DPU), soit de mise à disposition de superficies en pacage collectif qui lui permet de déposer un dossier de demande de prime herbagère agro-environnementale (PHAE).
- elle atteint une certaine dimension, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache ou 6 brebis mères...).
- sa gestion courante est indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirene ou d'un identifiant de demande d'aide de la Politique agricole commune présume de l'indépendance de gestion.

■ **Les actifs agricoles** sont les personnes qui participent au travail de l'exploitation agricole. Les actifs familiaux comprennent les chefs d'exploitation, les coexploitants, ainsi que les membres de la famille, conjoints du chef d'exploitation et des coexploitants, enfants dès lors qu'ils fournissent un travail sur l'exploitation. Les salariés permanents occupent un poste toute l'année, quelle que soit sa durée, temps partiel ou complet. Les salariés saisonniers ou occasionnels ont travaillé à temps partiel ou complet, mais pendant une partie de l'année seulement.

■ **L'unité de travail annuel (UTA)** permet de cumuler les différents temps de travail. Cette unité correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an.

■ Les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de la **production brute**

standard (PBS). Ces coefficients résultent des valeurs moyennes sur la période 2005 à 2009. La **PBS** décrit un potentiel de production des exploitations et permet de les classer en "**moyennes et grandes exploitations**", quand elle est supérieure ou égale à 25 000 €, en "**grandes exploitations**" quand elle est supérieure ou égale à 100 000 €.

La contribution de chaque surface ou cheptel à la production brute standard permet également de classer les exploitations selon leur **orientation technico-économique**. Selon la nouvelle typologie, le classement en moyenne exploitation correspond par exemple à des surfaces exploitées d'au moins 37,4 ha de blé dur ou de 6,1 ha de vigne en AOP ou IGP ou de 2,4 ha d'espèces fruitières en Languedoc-Roussillon.